



Photo de la classe primaire mixte de Mme Cart-Meylan, enseignante (école de Cully en 1890). Garçons et filles portent alors le même type de tablier.

FILLES, ENSEIGNANTES ET ÉCOLE VAUDOISE, UNE LENTE ÉVOLUTION

La Loi sur l'instruction publique secondaire du 5 décembre 1955 marque un véritable tournant dans l'école vaudoise. En effet, elle généralise la mixité des élèves à tous les degrés de la scolarité, ouvrant ainsi la voie académique aux filles, ainsi que de nouvelles perspectives pour les enseignantes.

Du côté des filles...

Au XVIII^e siècle, l'éducation des filles occupait déjà les philosophes des Lumières, à l'instar de Jean-Jacques Rousseau qui décrétait dans son *Émile ou de l'éducation* (1762, rééd. 1971, livre 5, p.249)¹ que « presque toutes les petites filles apprennent avec répugnance à lire et à écrire; mais, quant à tenir l'aiguille, c'est ce qu'elles apprennent toujours volontiers ». Même si quelques novateurs comme Condorcet préconisent alors pour les filles et les garçons une instruction identique dans un environnement mixte, il n'en demeure pas moins que certains contemporains, comme Pestalozzi, conçoivent l'éducation des filles en fonction de leur destinée au sein de la famille et au futur rôle de « mère-institutrice » qu'elles seront amenées à assumer. Cette vision donne certes aux femmes une autorité morale dans la sphère privée,

mais cette valorisation domestique servira aussi d'appui au siècle suivant pour le développement de l'éducation des filles. En effet, si l'introduction de l'obligation scolaire se répand dès 1830 dans les cantons suisses, permettant ainsi aux filles comme aux garçons d'avoir le droit d'apprendre à lire, à écrire et à compter et d'avoir accès aux connaissances de base durant 4 à 6 ans, un enseignement différencié se généralise rapidement dans les écoles primaires. Ainsi, dès 1834 dans le canton de Vaud, l'économie domestique est introduite dans les programmes scolaires pour les filles et la géométrie, le toisé et l'arpentage pour les garçons. Les « ouvrages du sexe » oscillant entre 4 à 6 heures par semaine, les filles sont dispensées également de géométrie, d'instruction civique, de gymnastique voire de quelques heures de français. Ainsi, en 1899, elles font 960 heures de français de

moins que les garçons sur l'ensemble de leur scolarité primaire. Une autre différenciation importante est celle de l'accessibilité à une formation supérieure. En effet, durant le XIX^e siècle, les filles sont exclues des collèges, des gymnases et de l'université et rares sont celles qui y accèdent au début du XX^e siècle. Seules les écoles supérieures de jeunes filles créées à partir des années 1840 leur permettent de suivre des écoles de culture générale.

Vers l'égalité

Ce n'est qu'à la fin de la Deuxième Guerre mondiale que l'enseignement féminin est de moins en moins pensé en fonction du rôle que devrait occuper la femme au sein de la famille. La mixité se généralise alors et il devient évident qu'avec la croissance économique d'après-guerre, les femmes

devraient pouvoir exercer des métiers et faire des études. Finalement, c'est en 1981 que l'égalité dans l'instruction publique est inscrite dans la Constitution fédérale. Pour autant, une année plus tard, le Tribunal fédéral débout le Conseil d'État vaudois (Arrêté du 12 février 1982), car ses autorités scolaires appliquent encore des barèmes différents pour les filles et les garçons lors de l'examen d'entrée au collège et qu'il s'agit « d'une application arbitraire de la loi »!

Du côté des enseignantes...

Des premières enseignantes, il ne reste que peu de traces. Dans son *Histoire de l'instruction publique*² (1870), Archinard relève toutefois l'existence, au XVI^e siècle, d'une maîtresse d'école dans la région d'Orbe: Françoise Pugin, une pauvre boiteuse recueillie et instruite par un parent, prêtre, qui se met à enseigner les rudiments de la lecture et de l'écriture aux filles de bonnes maisons des environs.

À la fin du XVIII^e siècle, une enquête sur la situation de l'école en 1799 révèle une présence féminine cantonale non négligeable, de l'ordre d'une vingtaine de maitresses d'école pour plus de quatre cents régents, constituant ainsi le plus fort taux d'enseignantes du pays (Fuchs, 2015)³. À l'exception d'un petit nombre d'entre elles formées dans les Écoles de Charité, la plupart apprennent à enseigner sur le tas. Anciennement lingères, couturières, tailleuses, agricultrices, marchandes de fromage ou domestiques, elles donnent essentiellement des leçons de lecture et de récitation du catéchisme, voire de couture, dans des classes mixtes ou de filles.

Invisibles dans la première Loi sur l'instruction publique, plus visibles dans les législations suivantes, au XIX^e siècle, les enseignantes n'ont ni les mêmes possibilités, ni les mêmes conditions que leurs collègues régents. Malgré l'ouverture d'une école normale pour femmes en 1837, les institutrices sont moins bien payées que les hommes et leur enseignement se limite aux classes de filles ou aux degrés inférieurs du primaire. À la même époque s'ouvrent les premières écoles supérieures pour jeunes filles, offrant aux jeunes bourgeoises un unique accès à l'enseignement secondaire. En tant que maitresses d'étude, elles surveillent et aident les jeunes filles, pendant que des instituteurs enseignent.

Des enseignantes visibilisées par leurs combats

Dès la fin du XIX^e siècle, le vent tourne. De nouvelles opportunités professionnelles s'offrent aux enseignantes. Leurs qualités féminines mises en avant, les institutrices investissent de nouveaux espaces professionnels en conformité avec leur genre (classes enfantines, classes d'arriérés, enseignement ménager). Leur nombre dépasse dorénavant celui des instituteurs. Les enseignantes des écoles supérieures de jeunes filles deviennent, quant à elles, des maitresses secondaires. À l'aube du XX^e siècle, désormais au bénéfice de brevets ou de licences universitaires, elles dispensent enfin des leçons aux jeunes filles, même s'il s'agit souvent de cours de langues.

Au-delà de cette féminisation de la profession, les enseignantes ne cessent de gagner en visibilité, notamment à travers les combats qu'elles mènent et remportent.

Dans les années 1930, ce sont les institutrices qui se mobilisent pour conserver leur droit de travailler une fois mariées. Dans les années 1950 et 1960, ce sont les maitresses secondaires qui luttent pour obtenir l'égalité des traitements avec leurs collègues hommes. À ces militantes, il faut encore ajouter celles qui ont réussi à franchir le plafond de verre: Hortense Hürlimann, première directrice d'un collège communal (1954), Rolande Gaillard, première directrice d'un établissement secondaire (1958), Hanny Moser-Weber, première directrice d'un établissement primaire (1985) ou Jacqueline Buvelot, première directrice d'un gymnase cantonal (1996).

Et à présent ?

Malgré cette rapide et optimiste rétrospective qui met en lumière l'évolution des parcours des filles et des enseignantes, à l'heure actuelle, malgré une dissipation des disparités les plus apparentes, certaines formes, moins visibles, d'inégalité de genre demeurent dans l'école.

Au niveau des élèves, même si l'égalité formelle entre garçons et filles est réalisée à l'école obligatoire, certaines pratiques ou certaines représentations genrées font perdurer des inégalités dans les parcours scolaires et de formations. Au niveau des carrières enseignantes, des disparités sont également observables à l'instar de la surreprésentation du personnel féminin dans les degrés inférieurs de l'enseignement et de la sous-représentation des femmes aux postes de direction⁴.

Ainsi, au-delà de cette mise en lumière historique, il s'agit à présent d'éclairer l'existence de ces inégalités qui persistent dans l'ombre d'une école considérée encore à tort comme un havre d'égalité.

Carole Siné et Sylviane Tinembart, HEP Vaud, UER AGIRS

¹ Rousseau, J.-J. (1971), «Émile ou de l'éducation» in *Œuvres complètes Tome III*. Paris: Seuil, l'Intégrale, éd. Jean Fabre et Michel Launay.

² Archinard, Ch. (1870). *Histoire de l'instruction publique*. Charles Borgeaud.

³ Fuchs, M. (2015). *Lehrerinnen-und Lehrerperspektiven in der Helvetischen Republik*. Julius Klinkhardt.

⁴ 37 % des chef-fe-s d'établissement du canton de Vaud sont des femmes, alors que 63% des enseignant-e-s sont de sexe féminin.



Institutrice bernoise dans une classe de village (années 1940).